

## FICHE TECHNIQUE DE FORMATION

---

### THEME DE FORMATION :

**« Etude approfondie des nouvelles Réformes du Système Comptable  
OHADA (SYSCOHADA) »**

---

### ANIMATEURS

**Monsieur Gustave Eustache GBEHINTO,**

Expert-comptable diplômé ; Commissaire aux comptes, inscrit à l'OECCA - Bénin ; Associé-Gérant du cabinet Elyon ; Associé-Gérant du cabinet SGF-BENIN

**Monsieur Dieudonné Djilanta DJETABA,**

Expert-comptable diplômé, Commissaire aux comptes, inscrit à l'ONECCA - Togo;  
Associé-gérant du cabinet BAGE SARL ; Associé-Gérant du cabinet SGF-Togo

---

**Date : 23 au 27 Octobre 2017**

**Lieu : MEDEF – Paris 93 + 94, 39 Avenue Foch – 94306 Vincennes**

**Octobre 2017**

|                                                   |
|---------------------------------------------------|
| <p><b>PROGRAMME<br/>DETAILLE DE FORMATION</b></p> |
|---------------------------------------------------|

**Thème : « Etude approfondie des nouvelles Réformes du Système Comptable OHADA (SYSCOHADA) »**

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

---

L'objectif général de la formation est de faire approprier aux participants les modifications importantes apportées au droit comptable ainsi qu'au Système Comptable de l'OHADA notamment en ce qui concerne les comptes personnels des entités (personnes physiques et personnes morales).

**NOTE INTRODUCTIVE**

---

- Historique du Règlement relatif au Droit Comptable ainsi que du Système Comptable OHADA
- Présentation des objectifs de la Réforme du 26 janvier 2017 et relative au Droit Comptable et au SYSCOHADA, réforme applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les comptes personnels et du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les comptes consolidés et combinés.
- Architecture globale du dispositif comptable révisé.
- Présentation des modalités de révisions ultérieures de l'acte uniforme et du SYSCOHADA.

**MODULE I\_ ETUDE DETAILLEE DU NOUVEL ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT COMPTABLE ET A L'INFORMATION FINANCIERE**

---

**Section 1 : Des comptes personnels des entités (Physiques et Morales)**

**Section 2 : Des comptes consolidés et des comptes combinés**

**Section 3 : Dispositions Pénales**

**Section 4 : Dispositions transitoires et finales**

Dans le cadre de ce module I, seront, entre autres, réalisés :

- l'étude des dix (10) nouvelles dispositions ajoutées\_ nouveaux articles ajoutés ;
- l'étude des anciennes dispositions amendées ou améliorées;
- les précisions sur les entités soumises au « SYSCOHADA»;
- l'exposé des nouvelles définitions des trois différentes notions **d'amortissements, de dépréciations et des provisions;**
- l'analyse avec des cas pratiques des modes d'amortissement retenus dans le cadre de la réforme : **linéaire, dégressif à taux décroissant<sup>1</sup>, unités d'œuvre;**

---

<sup>1</sup> Différent du mode dégressif fiscal.

- l'obligation de déclaration de conformité des états financiers au SYSCOHADA par les dirigeants sociaux.

### **Cas pratiques corrigés à présenter.**

## **MODULE II\_ETUDE APPROFONDIE DE LA REFORME AFFECTANT LE SYSCOHADA**

---

**Section 1 :** Analyse détaillée de la nouvelle constitution comptable de l'OHADA : le cadre conceptuel du SYSCOHADA

**Section 2 :** Etude particulière des **dix (10)** principes comptables (postulats et les conventions)

**Section 3 :** Présentation du nouveau plan de comptes

**Section 4 :** Etude particulière des nouveaux comptes créés par la réforme

Au titre de ce module II, seront, entre autres, précisés :

- la définition et les objectifs du cadre conceptuel;
- les utilisateurs des états financiers et la notion d'utilisateurs non privilégiés\_ pertinence partagée de l'information comptable et financière ;
- les deux objectifs des états financiers ; **la régularité** étant érigée au rang des principes comptables ;
- la continuité de l'exploitation ; celle-ci étant devenue une hypothèse de base et non plus un principe comptable ;
- les principes comptables ; ceux-ci comptant désormais dix (10) règles scindées en deux (02) : les 5 postulats et les 5 conventions ;
- les deux caractéristiques qualitatives des états financiers : essentielles et auxiliaires ;
- le fonctionnement des nouveaux comptes créés par la réforme;
- etc.

### **Cas pratiques à présenter**

## **MODULE III \_ETUDE DETAILLEE DES NOUVEAUX FORMATS D'ETATS FINANCIERS**

---

**Section 1 :** Nouveaux formats d'états financiers du Système Normal (SN)

**Section 2 :** Nouveaux formats d'états financiers du Système Minimal de Trésorerie (SMT)

La réforme a supprimé le Système Allégé (SA). Elle a également et fondamentalement modifié la présentation des états financiers. Ainsi, seront étudiés dans le cadre du présent module III :

- le Bilan à présenter désormais soit sur une page en mode paysage (modèle 1) ou sur deux (02) pages en mode portrait (modèle II) ;
- le Compte de Résultat à présenter désormais sur une page en mode portrait ;

- le Tableau des Flux de Trésorerie ; le TAFIRE étant supprimé par la réforme;
- les trente-six (36) Notes Annexes du SN ou les Six (06) Notes Annexes du SMT ; l'état annexé ayant été supprimé.

### **Echanges et cas pratiques.**

## **MODULE IV \_ PRESENTATION ET ANALYSE DE QUELQUES OPERATIONS COURANTES**

---

**Section 1 :** Nouveau traitement des frais accessoires sur achats des biens autres que les immobilisations

**Section 2 :** Nouveau traitement des frais accessoires d'acquisitions des immobilisations

**Section 3 :** Manipulation des comptes Instruments de monnaie électronique et d'autres comptes

Ce module IV exposera le sort réservé au poste du bilan « **charges immobilisées** » qui est désormais supprimé par la réforme et présentera les nouveaux traitements y afférents.

## **MODULE V \_ETUDE DES NOUVEAUX OPERATIONS ET PROBLEMES SPECIFIQUES**

---

**Section 1 :** Présentation des vingt-deux (22) nouveaux chapitres introduits par la réforme au titre des opérations et problèmes spécifiques

**Section 2 :** Etude particulière de quelques opérations et problèmes spécifiques

Ce module V :

- exposera les vingt-deux (22) nouveaux opérations et problèmes spécifiques notamment les difficultés comptables ;
- étudiera dix (10) opérations et problèmes spécifiques atypiques parmi les vingt –deux (22) ;
- parlera également des anciens opérations et problèmes spécifiques améliorés par la réforme.

## **MODULE VI\_ ETUDE PARTICULIERE DU CHAPITRE 41\_ TECHNIQUE DE PASSAGE DU SYSCOHADA ANCIEN AU NOUVEAU SYSCOHADA\_ LES OUTILS**

---

**Section 1 :** Traitements des comptes d'Actif au 31/12/2017 en vue du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018

**Section 2 :** Traitement des comptes du Passif au 31/12/2017 en vue du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le présent module VI vous permettra de vous adapter aux outils nécessaires pour opérer et basculer votre comptabilité vers les nouvelles règles introduites par la réforme. Ainsi, vous aurez acquis les **outils et l'habileté** nécessaire pour monter votre « **bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018** ».

## **MODULE VII\_ PRESENTATION DU LOGICIEL DE COMPTABILITE « BECA » CONFORME A LA REFORME**

---

**Section 1 :** Présentation des fonctionnalités du logiciel de comptabilité « BECA »

**Section 2 :** Modalité d'acquisition du logiciel de comptabilité « BECA »

Sous réserve de leur mise à jour, la réforme du SYSCOHADA va rendre caducs, les logiciels de comptabilité actuellement utilisés sur le marché. Ce fait est susceptible d'engendrer des difficultés aux professionnels comptables pour sortir les états financiers suivant les nouvelles règles et les nouveaux formats.

Les experts-comptables du Cabinet SGF (Bénin), en collaboration avec des experts informaticiens canadiens du groupe CTI CANADA ont conçu le logiciel de comptabilité BECA (BENIN\_CANADA).

Ce logiciel est le fruit de plus d'une (0) année de travaux ininterrompus. Il est entièrement conforme à la réforme du SYSCOHADA. Il offre, entre autres, en un seul volume :

- la gestion de la comptabilité de toute entité (journaux auxiliaires, journal général, la balance à six (06) colonnes ;
- la gestion des immobilisations [fichier systématisé des immobilisations, le répertoire des immobilisations, le tableau des immobilisations, le tableau des amortissements avec le calcul automatique des dotations selon les trois modes retenus par la réforme (linéaire, dégressif à taux décroissant, unité de production ou nature d'unité d'œuvre), etc.] ;
- l'édition automatique des états financiers du Système Normal (SN) ou du Système Minimal de Trésorerie (SMT) suivant les nouveaux formats du SYSCOHADA [bilan sur une page (modèle 1), bilan sur deux pages (modèle 2), le compte de résultat sur une page, le Tableau des Flux de Trésorerie (TFT) sur une page, les Notes Annexes] ;
- etc.